



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 7 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents** : Denis ARNOUX – Philippe CARGNINO – Céline CASTELLS – Pascal FROMONOT – Jean-François GALERON – Sophia GALERON-RIZZOTTO – Gérard GALLE – Aurélie ISNARD – Jean MANGION – Charlotte McDONALD – Pauline PERRIER – René André PLAN – Elisabeth RABOUIN – Claude SANCHEZ – Fanny TERRIN – Aurélia VERAN – Françoise SCARLAT

**Pouvoirs donnés** : Philippe REYNAUD à Jean-François GALERON  
Gérard BLANC à Céline CASTELLS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard GALLE

**Délibération n° 2026/044 : Demande de subvention à l'Etat – DETR 2026 – Reprise de la voirie de l'Avenue des Pins**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'Avenue des Pins est dans un état de vétusté avancé et qu'il convient de compléter les travaux initiés en 2024 sur cette voie en finalisant la reprise de l'enrobé et des bordures dégradées sur l'ensemble de la section tout en désimperméabilisant 300m<sup>2</sup> pour créer un aménagement paysager et en créant des places de stationnement identifiées.

Monsieur le Maire précise que dans la circulaire préfectorale relative à la programmation de la DETR pour l'exercice 2026, il est fait état des axes d'intervention prioritaires définis par la commission des élus DETR du 5 décembre 2025. La voirie communale et rurale y est présentée comme axe d'intervention prioritaire n°1.

Il est donc proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la reprise de la voirie de l'Avenue des pins selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT :	95 000,00 €
Etat DETR (70%) :	66 500,00 €
Autofinancement communal (30%) :	28 500,00 €



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20260407-DEL-2026-044-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

**L'exposé du Maire entendu,**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,**

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR de l'exercice 2026 pour le projet de reprise de la voirie de l'Avenue des Pins selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT :	95 000,00 €
Etat DETR/DSIL (70%) :	66 500,00 €
Autofinancement communal (30%) :	28 500,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »